



21 mars 2008

Éléments de synthèse et d'actualité concernant le Grenelle Environnement

6 mois après la tenue des tables rondes du Grenelle Environnement et le discours du Président de la République du 26 octobre, la Semaine du Développement Durable est une opportunité de faire un point sur les avancées du Grenelle, et notamment sur l'important travail en cours qui vise à mettre en oeuvre les quelque 268 engagements pris.

1. Phasage et principaux résultats du Grenelle Environnement :

Le Grenelle Environnement, initié durant l'été 2007, constitue un processus de concertation inédit et a permis une mobilisation sans précédent pour le développement durable. Il a réuni pour la première fois les différents acteurs au sein de **5 collèges** (collectivités territoriales, Etat, ONG environnementales, employeurs et salariés) afin de **définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables**.



Phase 1 : Elaboration des propositions d'actions

La première phase s'est déroulée de juillet à septembre 2007 et a rassemblé plus de 300 personnes. Elle a été consacrée au dialogue et à l'élaboration de **plusieurs centaines de propositions** au sein de **6 groupes de travail** :

- un groupe « lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie »
- un groupe « préserver la biodiversité et les ressources naturelles »
- un groupe « instaurer un environnement respectueux de la santé »
- un groupe « adopter des modes de production et de consommation durables »
- un groupe « construire une démocratie écologique »
- un groupe « promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité »

et de **2 intergroupes** (un intergroupe « déchets » et un intergroupe « OGM »).

Phase 2 : Consultation des publics (28 septembre – 22 octobre 2007)

- 19 réunions régionales avec plus de 16 900 participants
- 8 forums Internet, 72 000 visites, plus de 11 000 contributions publiées
- 2 débats au Parlement les 3 et 4 octobre 2007
- Saisine de 31 organismes consultatifs

Phase 3 : Plan d'action et programmes

Les 4 tables rondes des 24, 25 et 26 octobre ont permis d'élaborer des programmes d'actions portés par les 5 collèges. Ces programmes ont été adoptés par le Président de la République lors de son discours du 26 octobre à l'occasion de la restitution des conclusions du Grenelle de l'Environnement.

Ces programmes correspondent à quelque **268 engagements**, couvrant l'ensemble des domaines : énergie, bâtiment, transport, biodiversité, agriculture, consommation ... (voir illustrations en annexe).

Phase 4 : Phase opérationnelle

Depuis fin décembre 2007, le Ministre d'Etat et les Secrétaire d'Etat ont ouvert **34 chantiers** (comités opérationnels, groupes d'étude ou groupes ad hoc, missions parlementaires) pour élaborer les modalités de mise en oeuvre des engagements pris.

Ces chantiers sont très majoritairement des **comités opérationnels** : pilotés par un parlementaire ou une personnalité reconnue sur le sujet, assisté(e) par un ou deux cadre(s) supérieur(s) de la fonction publique (MEEDDAT et autres ministères les plus concernés), ces comités associent les représentants de l'état mais également les autres parties de la société. Ils bénéficient également de la mobilisation de l'ensemble du MEEDDAT, dont le commissariat général au développement durable assure l'animation du dispositif global de suivi des chantiers.

Réunissant près de 1000 participants et ayant déjà effectué plus d'une centaine de réunion, les comités rendent peu à peu leurs rapports de propositions au Ministre. Pour l'heure, peu de rapports définitifs ont encore été diffusés (Comité Opérationnel « Rénovation des bâtiments existants », Rapport de Corinne Lepage sur la Gouvernance écologique, ...). En revanche, les comités opérationnels ont pour la quasi-totalité d'entre eux déjà transmis des rapports ou éléments intermédiaires afin d'alimenter l'élaboration en cours du projet de Loi Grenelle (voir ci-dessous).

Les comités opérationnels n'ont pas vocation à être pérennes : les travaux de la très grande majorité d'entre eux devraient s'achever d'ici l'été.

2. Le projet de loi Grenelle :

Grâce notamment aux travaux des comités opérationnels et des services, un **projet de loi Grenelle ambitieux** est en cours d'élaboration. Sa forme n'est pas encore définitivement arrêtée : elle pourrait comporter une partie dite « de programmation » reprenant les engagements du Grenelle et une partie présentant des dispositions législatives normatives.

Les étapes à venir sont, après une phase d'arbitrages interministériels, la saisine du Conseil économique et social sur la partie programmation, l'examen par le Conseil d'Etat puis le début de l'examen parlementaire, prévu cet été.

Cette loi, même si elle est très importante dans le processus en cours, n'en est qu'une étape : d'autres mesures législatives suivront afin de mettre en oeuvre l'ensemble des engagements pris.

Les propositions du Grenelle serviront également de base à la révision de la stratégie nationale du développement durable, qui doit être entreprise cette année.

3. Le Grenelle Environnement : des actions engageant tous les acteurs

Le Grenelle Environnement ne se limite pas à des mesures législatives ou gouvernementales, aussi emblématiques soient-elles : création du bonus-malus automobile, engagement d'une procédure contradictoire afin de déposer une clause de sauvegarde sur la culture du maïs OGM MON 810, ... En effet c'est bien de l'engagement de tous les acteurs de la société dont il s'agit. Ainsi, professionnels, collectivités, associations... se mobilisent : c'est le cas, notamment, de l'engagement volontaire signé par les entreprises du commerce et de la distribution ou encore de celui de l'aviation civile ou de la ville de Perpignan et de la communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée. Chacun, à son niveau, dans ses propres activités et sur son domaine de compétences, peut faire siens et décliner les engagements du Grenelle.

Bien d'autres actions sont également à mettre au crédit du Grenelle Environnement comme par exemple le lancement de la Fondation scientifique pour la biodiversité ou encore la convention de partenariat signée par le Ministère de l'Agriculture et l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour développer et renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation à l'écologie et au développement durable dans l'enseignement agricole.

De même, au niveau international, des déclarations conjointes sur la lutte contre les changements climatiques de la France et de la Chine d'une part, et de la France et de l'Inde d'autre part, ont été signées sous l'égide du Grenelle.

Afin de partager avec le plus grand nombre l'état d'avancement du Grenelle Environnement et susciter de nouvelles initiatives, Jean-Louis Borloo a souhaité la création d'une lettre d'information périodique intitulée « La lettre du Grenelle Environnement ». Le premier numéro de cette lettre a été diffusé le 20 mars et est disponible sur le site du Grenelle de l'Environnement : <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement/>

4. Suivi et évaluation :

Toutes les 6 semaines Jean-Louis Borloo réunit le Comité de suivi, constitué des représentants des 5 collèges ayant participé aux premières phases du Grenelle, pour présenter l'avancée des travaux et échanger sur les éventuels points de difficultés. Outre ces réunions régulières, ce Comité de suivi procèdera à une évaluation annuelle de l'état d'avancement des travaux, sous la présidence du ministre d'Etat (fin octobre-début novembre). Le rapport de suivi et d'évaluation du Grenelle Environnement qu'il produira sera soumis chaque année au Parlement. Les parlementaires – qui pilotent une dizaine de chantiers – sont d'ailleurs associés à ce suivi.

ANNEXE :

Illustration des principaux engagements du Grenelle Environnement

ADOPTER DES TRANSPORTS DURABLES

OBJECTIF :

Diminuer de 20 % les émissions de CO₂ dans le secteur des transports d'ici 2020

Donner la priorité au rail, aux transports en commun et aux voies navigables :

- Augmentation de 25 % du fret ferroviaire d'ici 2012
- Doublement du réseau des Lignes ferroviaires à Grande Vitesse : 2 000 km supplémentaires d'ici 2020
- Création d'autoroutes ferroviaires : 50 % du trafic camion de transit transféré d'ici 2020
- Remise à niveau du réseau ferré classique
- Développement des autoroutes maritimes et du transport fluvial

Réduire les émissions de CO₂ et de particules des transports routiers :

- Réduction des émissions moyennes de CO₂ du parc automobile : passage de 176g à 130 g CO₂/km d'ici 2020
- Eco pastille sur les véhicules neufs avec un système de bonus-malus
- Développement de véhicules très économes (hybrides, rechargeables et électriques) avec le soutien de l'Etat
- Eco-taxe kilométrique sur les poids lourds utilisant le réseau national non concédé
- Limitation des nouvelles infrastructures autoroutières
- Définition d'un programme national d'éco-conduite

Limiter les impacts des transports aériens :

- Diminution de 50% de la consommation de carburant et des émissions de CO₂ par passager d'ici 2020
- Optimisation de la circulation et renouvellement des flottes
- Réduction des temps d'attentes et de roulages des avions au sol
- Demande d'intégration du transport aérien dans le système européen d'échanges des permis d'émission
- Amélioration de la desserte des aéroports par les transports publics et ferroviaires,
- Etude de la mise en place d'une taxe sur les lignes intérieures
- Réduction de moitié du bruit perçu par mouvement d'avion d'ici 2020

MODERNISER L'HABITAT ET REORIENTER L'URBANISME

OBJECTIF :

Permettre le développement d'un habitat plus économe en énergie

Instaurer de nouvelles normes pour les bâtiments neufs :

- Généralisation des logements à basse consommation - 50 kWh/m² d'ici 2012 et à énergie passive ou positive d'ici 2020

- Tertiaire et bâtiments publics : réduire la consommation en chaleur, en froid et électricité du bâtiment (isolation, double-vitrage, ampoule basse consommation...) et subvenir aux besoins restants grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables locales (panneaux solaires...)

Mettre en œuvre la rénovation thermique des bâtiments anciens :

- 400 000 logements par an et en priorité les 800 000 logements HLM
- Tous les bâtiments publics d'ici 5 ans
- Incitations financières pour les bâtiments privés
- Bilan carbone/énergie pour toutes les organisations publiques et privées de plus de 50 personnes
- Lancement d'un grand plan de formation professionnelle et création de la spécialité de rénovateur thermique

Promouvoir un urbanisme durable :

- Généralisation des plans climat-énergie territoriaux en 2012
- Consultation d'éco-quartiers par les collectivités locales
- Etudes d'impact environnemental pour les nouvelles zones d'urbanisation : transports induits, consommation de surfaces agricoles et naturelles (objectifs de préservation)
- Lutte contre l'étalement urbain et la destruction des paysages

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIF :

Plus de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020

Investir dans les énergies du futur :

- Développement des différentes filières d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire)
- Développement de la recherche dans les biocarburants de 2ème génération
- Accroissement des efforts financiers en R&D à la hauteur de ceux investis dans le nucléaire civil
- Expérimentation des technologies de captage et de stockage géologique du CO2

Réduire les consommations énergétiques :

- Obligation de bilan carbone/énergie d'ici 5 ans pour toutes les personnes morales, publiques ou privées de plus de 50 salariés
- Obligation d'étiquetage énergétique pour tous les appareils de grande consommation (téléviseurs, ordinateurs...)
- Programme de réduction des consommations d'énergie dans les transports et le bâtiment
- Accélération d'ici 2010 du remplacement des lampes à incandescence par des lampes à basse consommation
- Incitation des industriels à développer de produits et des procédés performants en termes d'énergie

Accroître l'autonomie énergétique des territoires :

- Départements et collectivités d'Outre-mer : 30 à 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020
- Exploitations agricoles très économes en énergie et en intrants
- Grand tertiaire, grande distribution : développement de l'énergie solaire

Inciter à la consommation responsable :

- Etiquetage des produits dans la grande distribution d'ici 2010 : indication du prix carbone ou du prix écologique
- Avantage compétitif pour les produits vertueux en carbone
- Proposition d'un projet de taxe carbone au niveau international ou européen

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES MILIEUX NATURELS

OBJECTIF :

Arrêter la perte de biodiversité et conforter la richesse du vivant

Protéger la richesse et la diversité du vivant :

- Constitution d'une trame verte et d'une trame bleue assurant une continuité biologique dans les milieux aquatiques et naturels français
- Mise en oeuvre d'une stratégie nationale des aires protégées comportant un plan de conservation et de restauration des 131 espèces en danger critique d'extinction
- Réduction de la pollution lumineuse par des mesures réglementaires
- Restauration de la nature en ville et de ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, esthétiques...
- Dynamisation de la filière bois en protégeant la biodiversité forestière, en privilégiant la valorisation locale du bois, en développant la certification de gestion durable...

Renforcer l'expertise, la formation et la recherche :

- Création en 2008 d'un observatoire de la biodiversité et d'une fondation française de coopération pour la recherche sur la biodiversité
- Développement des disciplines naturalistes (écologie, biologie, systématique...)
- Soutien renforcé à la recherche
- Rénovation du Muséum National d'Histoire Naturelle

Retrouver une bonne qualité écologique des milieux aquatiques :

- Mise aux normes de toutes les stations d'épuration d'eau d'ici 2009
- Labellisation des produits de la pêche à partir de 2008
- Achèvement des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux d'ici 2009
- Récupération des eaux pluviales et réutilisation des eaux usées
- Interdiction des phosphates dans les lessives d'ici 2010

AMELIORATION DE LA GESTION DES DECHETS

OBJECTIF :

Réduire la production d'ordures ménagères, augmenter le recyclage (matière et organique), diminuer les stocks de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Réduire la production de déchets :

- Production d'ordures ménagères : réduction de 5 kg par an et par habitant pour les 5 prochaines années
- 35% des déchets ménagers recyclés en 2012 et 45% en 2015
- 75% des emballages ménagers recyclés en 2012
- 75 % des déchets des entreprises recyclés en 2012
- Diminution de 15% des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération d'ici 2012

Impliquer les producteurs :

- Extension de la responsabilité des producteurs aux déchets provenant de la fin de vie des produits
- Instauration d'une REP (Responsabilité Elargie du producteur) sur les déchets médicaux
- Création d'une instance de régulation, d'avis et de médiation sur les éco-organismes, en cohérence avec les structures existantes

Prendre en charge les déchets d'emballages par les producteurs :

- Extension du financement par les producteurs (contribution point vert) aux emballages ménagers hors-foyer (restaurants, gares, autoroutes.)
- Augmentation à 80% de la contribution des producteurs à la collecte, au tri et au traitement des emballages élevée (56% actuellement)

Accroître la prévention et le recyclage :

- Tarification incitative obligatoire pour réduire le volume des déchets
- Evaluation de l'impact des modes de gestion des déchets
- Harmoniser au niveau national la signalétique couleur et les consignes de tri
- Information et sensibilisation concernant la prévention et la gestion des déchets

PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE, PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES

OBJECTIF :

Développer une agriculture écologique et productive et favoriser la compétitivité des modes de production respectueux de l'environnement

Encourager le développement de nouvelles pratiques agricoles :

- Restauration collective publique : 20 % de produits biologiques d'ici 2012
- Agriculture biologique : 20 % de la surface agricole utile d'ici 2020
- Mise en place d'une certification environnementale des exploitations agricoles avec 50 % des exploitations agricoles certifiées d'ici 2012
- Généralisation de la couverture des sols agricoles en hiver en tenant compte des conditions locales
- Irrigation raisonnée : soit en diminuant les prélèvements pendant les périodes de faibles eaux, soit en construisant des stockages

OGM et biotechnologies : appliquer le principe de précaution et de transparence :

- Adoption d'une loi sur les biotechnologies et les OGM avant la fin du printemps 2008
- Création d'une Haute Autorité des Biotechnologies dotée d'une expertise scientifique indépendante, d'une expertise citoyenne et de moyens propres
- Renforcement de la recherche autour des OGM et des biotechnologies (toxicologie, agronomie...)

Valoriser durablement les ressources naturelles :

- Dynamisme de la filière bois : Protection de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable, valorisation locale du bois, renforcement de la certification (FSC et PEFC)
- Retour à une bonne qualité écologique des milieux aquatiques : Retrait de 40 produits phytosanitaires préoccupants d'ici 2010, bon état écologique des milieux d'ici 2010 en matière de concentration en nitrates et en phosphates et protection des 500 captages d'eau potable les plus menacés d'ici 2012

CONSTRUIRE UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE

OBJECTIF :

Construire avec tous des décisions prenant mieux en compte le développement durable

Avec les acteurs associatifs et institutionnels :

- Reconnaissance des partenaires environnementaux (au sein du Conseil Economique et Social et dans d'autres institutions)
- Création d'une commission « développement durable » au Sénat et à l'Assemblée nationale
- Adoption par le Parlement de la Stratégie nationale de développement durable
- Création d'une Conférence des élus dédiée aux thématiques du développement durable
- Solidarité nationale envers les collectivités territoriales d'outre-mer pour en faire les vitrines du développement durable

Avec un Etat exemplaire :

- Bilans carbone/énergie dans les administrations, rénovation thermique des bâtiments publics
- Achats publics éco-responsables
- Généralisation des débats publics et décisions discutées « à cinq » (syndicats, entreprises, ONG, élus et administration) pour les grands projets d'infrastructures
- Evaluation environnementale des lois et mesures fiscales
- Information environnementale accessible à tous

Avec les acteurs économiques et sociaux :

- Rapport annuel des politiques de développement durable et les consommateurs
- Intégration du développement durable dans les instances de dialogue et de négociation de l'entreprise (CE, CHSCT...)
- Création de « Labels d'entreprises responsables » pour les PME
- Promotion de l'investissement socialement responsable

Avec les partenaires européens et internationaux :

- Lutte contre le commerce illégal du bois et la déforestation
- Initiation d'un traité de protection de l'Arctique
- Mise en place d'une expertise scientifique
- Création d'une Organisation des Nations pour l'Environnement

Avec les citoyens et les consommateurs

- Intégration de l'écologie et du développement durable dans tous les programmes de formation (écoles, collèges, lycées, formations professionnelles, enseignement supérieur, formation continue...)
- Etiquetage environnemental des produits et services : double prix indiquant au consommateur l'empreinte environnementale des biens qu'il achète
- Développement dans les médias de programme d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- Publicité plus responsable